

Note d'information

Travaux au barrage du lac à l'Anguille; état de la situation

SAINT-ANACLET, le 28 mai 2018 – L'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille croit toujours possible que les travaux, touchant le barrage du lac à l'Anguille, soient réalisés par la Ville de Rimouski, avant la fin de l'été 2018.

Travaux prévus

Les travaux consistent à abaisser le déversoir du barrage de 50 cm et par conséquent diminuer le niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm). Cette baisse du niveau d'eau permet de restreindre la superficie des zones productives et de réduire la production primaire du lac de près de 9% limitant ainsi l'apparition des épisodes d'explosions d'algues bleu-vert et ce, sans porter atteinte à la faune et à la flore.

État de la situation

Actuellement la Ville de Rimouski est en attente de la délivrance des Autorisations ministérielles (Auparavant appelée un CA-Certificat d'autorisation) afin de pouvoir réaliser les travaux.

L'Apela, en tant que tierce partie très fortement intéressée, espère que les Autorisations ministérielles du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et aussi du Ministère de la Faune des Forêts et des Parcs (MFFP) seront délivrées à temps afin que les travaux soient effectivement réalisés durant l'été...2018.

Il faut rappeler que la 1ere intervention de l'Apela, demandant l'abaissement du déversoir du barrage du lac à l'Anguille, a été réalisée en 2007 soit il y a 11 ans !

Voir aussi la photo en page 2

Le lac à l'Anguille

Le lac à l'Anguille, d'une superficie de 98 ha, est situé à Saint-Anaclet-de-Lessard dans la MRC de Rimouski-Neigette. Ce lac est le plan d'eau douce le plus important à quelques kilomètres seulement au sud des zones urbanisées de Saint-Anaclet et de Rimouski.

- 30 -

Entrevues; renseignements :

André Lévesque, président
Courriel : apela.st.anaclet@gmail.com

Récipiendaire Prix Anselme Gagné 2017





Affouillement * au pieds du barrage, causé par les crues printanières.

***Affouillement : creusement du fait de l'action érosive de l'eau en aval au pied d'un barrage**